

**Martin Willems**  
Rue de la Gare, 9

1330 Rixensart

**PAR RECOMMANDE ET PAR COURRIEL**

Le 7 septembre 2010

Monsieur,

Nous faisons suite à notre courrier recommandé du 3 septembre 2010, par lequel, agissant dans le cadre de la tutelle statutaire sur la section du SETCa de Bruxelles Hal Vilvorde (BHV), telle que décidée lors du Comité Exécutif Fédéral du 2 septembre 2010, nous vous avons informé de notre décision de mettre immédiatement fin à votre contrat de travail pour motif grave.

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, nous avons en effet acquis la connaissance certaine et suffisante des faits décrits ci-après, chacun constituant, en soi, un motif grave. Nous estimons que ceux-ci ont rendu définitivement et immédiatement impossible la poursuite de toute collaboration professionnelle.

Les faits constitutifs du licenciement pour motif grave sont les suivants :

1. Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, vous avez donné instruction à votre secrétaire, Madame Béatrice Vanhouche, d'adresser, en votre qualité de secrétaire-adjoint du secteur de l'industrie du SETCa BHV, un courrier électronique à l'ensemble des membres du Comité exécutif fédéral, à l'exception des membres du Secrétariat Fédéral qui font partie statutairement du comité exécutif fédéral. Vous étiez en copie de ce courrier électronique ainsi que les quatre autres permanents du secteur de l'industrie.

Ce courriel porte sur les enjeux du projet de rénovation de la Maison Syndicale.

Il ne fait aucun doute que vous avez délibérément omis de mettre le Secrétariat Fédéral en copie de votre courriel. Il ne peut en être autrement dès lors que le Secrétariat du SETCa Fédéral, et vous, en votre qualité de permanent, étions en pleine discussion au sujet de ce projet. En témoigne l'important échange de correspondance durant ces seuls derniers mois (voir point 3 ci-dessous), qui a contribué à révéler votre volonté de vous opposer systématiquement et de faire obstruction – après débat contradictoire et démocratique – à toute avancée dans ce projet, par ailleurs confié au secrétariat fédéral par le Comité Exécutif Fédéral en date du 4 décembre 2009 et du 2 avril 2010.

Il est évident que cette manière de procéder pose non seulement un problème fondamental au regard de la déontologie, de la démocratie interne, des statuts et de la fraternité qui sont les valeurs essentielles du SETCa mais rompt immédiatement et définitivement toute la confiance qui, d'une part, doit nécessairement animer la collaboration professionnelle existant entre l'employeur et vous, en votre qualité

d'employé (et de permanent du secteur de l'industrie du SETCa BHV) et qui, d'autre part, constitue l'un des principes-fondateurs de notre mouvement syndical.

En effet, en vous adressant directement aux membres du Comité Exécutif Fédéral, en dehors de toute procédure existante, et en présentant d'une façon en tous points incomplète et/ou incorrecte votre position sur le dossier du projet de rénovation de la Maison Syndicale (voyez ci-dessous), alors que, comme il sera dit ci-dessous, nous étions largement ouverts au dialogue et à la concertation, que vous n'êtes pas membre du Comité Exécutif Fédéral et que vous ne partagez aucun lien hiérarchique direct avec lui, vous ne cherchiez autre chose que, d'une part, de porter atteinte à la crédibilité et à l'honorabilité du Président, de la Vice-présidente et du Secrétaire général du SETCa fédéral dans la gestion de ce dossier et, d'autre part, d'ébranler la confiance du Comité Exécutif Fédéral à l'égard du Secrétariat Fédéral, et plus précisément des membres précités, dès lors que ce premier avait chargé le secrétariat fédéral d'examiner la faisabilité de ce projet et constitue l'instance dirigeante devant laquelle le secrétariat fédéral, en ce compris le Président, la Vice-présidente et le Secrétaire général, doit rendre compte. Cela constitue clairement un acte caractérisé d'insubordination et à un abus manifeste des titres et qualités qui étaient les vôtres au sein du SETCa BHV.

Dès lors que le Comité Exécutif Fédéral a renouvelé sa pleine confiance dans le Secrétariat Fédéral en date du 2 septembre 2010, dès lors également que, ce même jour, les responsables des quatre autres secteurs du SETCa BHV (Miranda ULENS, Yves DUPUIS, Filip DIERKENS et Valérie VANWALLEGHEM) vous ont envoyé un courrier électronique contestant vivement la méthode utilisée et dénonçant votre initiative d'envoyer ce courrier sans aucune concertation avec les instances et notamment les membres du secrétariat BHV ainsi que le fait d'avoir sciemment « oublié » de mettre en copie l'ensemble des collègues des autres secteurs, des membres de la tutelle et du secrétariat fédéral, dès lors en outre que ces responsables se sont publiquement et totalement désolidarisés du contenu de votre courrier électronique et de votre action et ont confirmé leur confiance envers les instances fédérales ainsi qu'aux décisions prises par le Comité Exécutif Fédéral, force a été de constater au Secrétariat Fédéral que, par votre attitude et votre action de vous adresser directement au Comité Exécutif Fédéral, en dehors de toute procédure, animé par la seule volonté de mettre en échec – par tous les moyens – un projet par ailleurs confié au secrétariat fédéral, la confiance légitime qu'il pouvait avoir en vous a été immédiatement et définitivement rompue.

2. Force est également au Secrétariat Fédéral de constater que votre courriel du 1<sup>er</sup> septembre 2010 a été adressé en violation des règles internes au SETCa BHV. En effet, conformément à l'article 12 des Statuts du SETCa BHV, une telle action aurait, à tout le moins, dû être adoptée à la majorité des 2/3 des membres présents du Secrétariat Permanent du SETCa BHV, pour autant toutefois que la majorité des secteurs eût été représentée et qu'elle eût correspondu au 2/3 des affiliés. Par ailleurs, ce même article dispose que chacun des secteurs doit avoir été invité à la réunion prévoyant un vote. Il n'en a manifestement rien été, ainsi que le confirme le courriel du 2 septembre 2010 que vous ont envoyés les responsables des quatre autres secteurs du SETCa BHV.

Vous ne semblez toutefois pas vouloir faire grand cas de cet article 12 des Statuts du SETCa BHV, sauf lorsqu'il s'agit de dénoncer dans votre courrier électronique du 1<sup>er</sup> septembre 2010 la décision à prendre dans le dossier de la rénovation de la Maison Syndicale. Vous notez que « *d'évidence, il n'y a pas consensus dans notre secrétariat. Nous constatons qu'on veut empêcher que le sujet soit mis à l'ordre du jour du Comité Exécutif de notre section, malgré que nos statuts (art. 12) en prévoient l'obligation* ».

Si nous constatons comme vous l'absence de consensus pour ce projet, vu votre opposition systématique, vous serez d'accord avec nous pour dire, (i) que l'article 12 précité prévoit, à défaut de consensus, une procédure d'adoption à la majorité des 2/3, (ii) que ce projet a d'ores et déjà reçu le soutien de quatre des cinq secteurs que compte le SETCa BHV (voyez le courriel du 2 septembre 2010 susmentionné), (ii) qu'il vous a été dit que ce projet sera mis, pour information, à l'ordre du jour du Comité Exécutif dès qu'une décision devra être prise, la décision revenant toutefois, comme il est normal, à l'ASBL MSH.

**3.** Dans votre e-mail du 1er septembre 2010, vous écrivez en outre délibérément des demi-vérités et des mensonges entiers donnant ainsi au Comité Exécutif Fédéral une image du Secrétariat Fédéral non seulement particulièrement négative mais, de manière générale, qui ne correspond pas à la réalité, comme vous le savez très bien.

Cela apparaît déjà au premier paragraphe. Vous écrivez qu'il vous semble vraisemblable que le dossier du projet MSH figure à l'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif Fédéral du 2 septembre 2010, alors que vous êtes pertinemment au courant de l'ordre du jour de cette réunion. Monsieur Vermeersch fait en outre partie du Comité Exécutif Fédéral en tant que représentant du SETCa BHV (sa désignation a été approuvée par le Comité Exécutif Fédéral durant la réunion du 4 juillet 2008) et, en cette qualité, il a reçu par un e-mail du 30 août 2010, l'invitation plus l'ordre du jour de la réunion du 2 septembre 2010.

Ce n'est pas le premier exemple qui atteste de votre mémoire délibérément sélective. Le 5 août 2010, vous envoyez (notamment Monsieur Van der Smissen au nom du secteur de l'industrie) un e-mail au Secrétariat Fédéral dans lequel vous vous plaignez de ne pas avoir été au courant du délai statutaire endéans lequel vous pouviez faire des propositions de points à placer à l'ordre du jour du congrès fédéral statutaire du 21 octobre prochain et de ne pas avoir reçu de rappel de la tutelle à ce sujet. Comme déjà rappelé à plusieurs reprises dans un courrier du 9 août 2010, ceci n'est pas la tâche de la tutelle, mais bien celle du Secrétariat BHV et du Comité Exécutif du SETCa BHV. Monsieur Vermeersch a participé, en tant que membre du Comité Exécutif Fédéral, à toutes les réunions préparatoires qui ont eu lieu au sein du Comité Exécutif Fédéral. Il était donc, en tant que représentant du SETCa BHV, au courant de la date du congrès, du calendrier de préparation, du programme, des procédures, etc. Sa tâche était de faire rapport durant les réunions du Secrétariat BHV et du Comité Exécutif BHV, sur les dossiers politiques et leur gestion au sein du Comité Exécutif Fédéral et d'indiquer au Secrétariat BHV et au Comité Exécutif BHV les points sur lesquels une décision devait être prise (et au sujet desquels par conséquent une première concertation devait être effectuée au sein du Secrétariat BHV). Cela a été confirmé, pour autant que de besoin, par les 4 responsables des autres secteurs du SETCa BHV (Monsieur Dierkens, Madame Ulens, Monsieur Dupuis et Madame Vanwallegem) dans un e-mail du 1er septembre 2010 en réponse à un e-mail de Monsieur Vermeersch du 30 août 2010. Monsieur Vermeersch ne s'est cependant pas acquitté de cette tâche et a uniquement transmis les rapports du Comité Exécutif Fédéral. En ce qui concerne la préparation du congrès fédéral statutaire, il était gênant de constater que le secteur de l'industrie, dont Monsieur Vermeersch fait partie, fait comme si de rien n'était et a l'impertinence de proposer de placer comme points à l'ordre du jour du congrès la démocratisation des statuts fédéraux, des procédures et des modalités de prise de décision (e-mail du secteur de l'industrie du 5 août 2010).

De manière générale, nous n'avons d'autre choix que de constater que vous ne respectez pas les règles internes de fonctionnement administratif.

Vous demandez aux destinataires de votre e-mail du 1er septembre 2010 (à savoir les membres du Comité Exécutif Fédéral, en omettant délibérément les membres du Secrétariat Fédéral) de prendre la peine de prendre connaissance de votre e-mail et de l'annexe, à savoir un document intitulé « Les enjeux du projet de rénovation de la Maison Syndicale ». Cette note a déjà été transmise au Comité Exécutif BHV auparavant, sans l'accord du Secrétariat BHV.

Vous revenez dans votre e-mail et dans la note une fois encore sur le prétendu conflit d'intérêt qui existerait dans le chef du SETCa Fédéral dans le cadre de la transaction prévue entre le SETCa Fédéral et le SETCa BHV, sur lequel le SETCa Fédéral dispose de la tutelle financière « volontaire » (décision du 21 décembre 2006 du Comité Exécutif du Setca BHV), et depuis le 2 septembre 2010, également de la tutelle générale statutaire.

Nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises dans notre correspondance à votre attention que cette transaction et le projet de rénovation se déroulent en toute objectivité et impartialité (Nous nous référons entre autres à notre lettre du 30 juin 2010). A cet effet, le choix d'un architecte a notamment été proposé au Secrétariat BHV, qui a approuvé la personne proposée à la majorité requise. L'estimation du prix du bâtiment de la rue de Tournai a été confiée à deux experts indépendants et ni le SETCa Fédéral, ni la tutelle n'interviennent en aucune manière dans le cadre de ces expertises. De plus, le SETCa BHV a décidé au sein de son Secrétariat que les 5 responsables de secteur, parmi lesquels Monsieur Van der Smissen, seraient les interlocuteurs pour les négociations avec les responsables du SETCa Fédéral, ce qui de facto offre les garanties nécessaires à une négociation objective et impartiale. Aucun de ces éléments n'est mentionné dans votre e-mail du 1er septembre 2010, ni dans la note annexée, et ce, alors que vous étiez au courant et que ces données vous ont été confirmées à plusieurs reprises dans notre lettre du 30 juin 2010. Par conséquent, vous essayez de discréditer le Secrétariat Fédéral auprès du Comité Exécutif Fédéral en omettant intentionnellement des informations qui démontrent que tout se déroule avec l'objectivité et l'impartialité nécessaires.

Les décisions concernant les bâtiments à la Place Rouppe et le bâtiment à la rue de Tournai 10 appartiennent naturellement au propriétaire des bâtiments, à savoir l'ASBL MSH. Cette ASBL n'était toutefois pas uniquement dirigée par le SETCa BHV, mais également par la centrale des métallurgistes. Dans ce cadre, le SETCa BHV a conclu un accord avec cette dernière en date du 14 juin 2010, par lequel l'ASBL MSH était entièrement dirigée par des représentants du SETCA BHV. Cela a donc permis à ce dernier de prendre les décisions nécessaires. En échange, 750.000 EUR ont été payés à la centrale des métallurgistes via un crédit-pont pour lequel le SETCa Fédéral s'est porté garant. Le montant comprend la dette de l'ASBL MSH à l'égard de la centrale des métallurgistes et la valeur de la partie concernée du bâtiment.

Tout ceci a bien entendu été discuté au sein du SETCa BHV, au sein duquel la décision a été adoptée à la majorité requise des 2/3. A ce propos, nous nous référons à la réunion du Secrétariat BHV du 22 février 2010 (en ce compris aux annexes, parmi lesquelles les conclusions du réviseur d'entreprise du 15 février 2010 et la réponse apportée par l'un de nos conseils, Maître Boularbah, à la question de Monsieur Willems concernant le bénéficiaire, etc.), à laquelle tous les membres du secteur de l'industrie (Mme Cerulis, Mme Mussche, Mr Van der Smissen, Mr Vermeersch et Mr Willems), étaient présents mais

ont refusé de signer la liste de présence. La décision a été, comme indiqué, approuvée à la majorité requise des 2/3. Après la réunion, vous nous avez fait parvenir (ensemble avec les autres membres du secteur de l'industrie) une note de synthèse datée du 25 février 2010 (avec trois annexes). Ainsi, vous ne pouviez pas vous plier aux décisions du Secrétariat qui pourtant ont été prises de manière entièrement conforme au processus décisionnel prévu par les statuts. A présent, après plus de 6 mois et après un échange de courriers circonstanciés (voyez ci-dessous) et un exposé de nos conseils (en la personne de Maître Stéphane Wilmet le 1<sup>er</sup> avril 2010 au Secrétariat BHV), vous ne pouvez vraisemblablement pas encore vous résigner à accepter cette décision.

Vous paraissez être étonné que la centrale des métallurgistes se trouve encore dans les bâtiments de l'ASBL MSH, mais dans l'accord précité du 14 janvier 2010 du SETCa BHV avec la centrale des métallurgistes, vous pouvez lire qu'ils quitteront le bâtiment au plus tard le 31 décembre 2010 et que, dans l'intervalle, ils payent le loyer nécessaire à l'ASBL MSH (de sorte que « vous » ne vous trouvez en aucune manière avec le couteau sous la gorge).

En ce qui concerne toutes les questions que vous posez dans la suite de votre e-mail du 1<sup>er</sup> septembre 2010, vous connaissez déjà la réponse, compte tenu de l'échange de courriers circonstanciés que nous avons déjà eu avec vous à ce propos (voyez à propos de l'échange de courriers uniquement pour la période du 15 juin au 24 août 2010 les annexes à notre e-mail du 1<sup>er</sup> septembre 2010 adressé à titre de première réaction à votre e-mail du 1<sup>er</sup> septembre 2010). Ces questions furent également discutées au niveau du SETCa BHV et les décisions nécessaires y furent prises avec la majorité de 2/3 au minimum contre une minorité. A nouveau toutefois, vous ne pouvez accepter de vous plier aux décisions qui ont légitimement été prises et vous continuez systématiquement et de manière non démocratique à faire obstruction.

Cette obstruction systématique dure depuis longtemps.

En fait, vous avez toujours nié ou contesté l'autorité de la tutelle. Les faits susmentionnés n'en sont seulement qu'une illustration. Pourtant, c'est le SETCa BHV qui a lui-même décidé l'installation d'une tutelle volontaire financière et administrative, exercée par le SETCa Fédéral. Grâce à cette tutelle, un solide reportage financier a été mis sur pied, en collaboration avec le réviseur externe (Réviseurs PVMD, représentés par Monsieur Vincent Gistelinck) et également dans le cadre de la commission de contrôle. A cet égard, il convient de ne pas oublier ce que le réviseur déclarait dans son rapport relatif à l'année comptable 2008 et 2009 : « *la continuité d'une section n'est garantie qu'à condition que la section continue à recevoir un soutien financier en général (entre autres des facilités de remboursement de la FGFB fédérale et de la FGFB régionale) et en particulier du SETCa fédéral* ». Nous citons à cet égard le rapport financier et administratif pour la période 2006-2009 qui vous a été envoyé, conformément à l'article 3 des statuts du SETCa BHV, en vue du Congrès statutaire du SETCa BHV du 24 septembre prochain. On peut également y lire qu'ensemble avec la tutelle ont été cherchés des moyens pour diminuer les dettes du passé du SETCa BHV, car la pression financière du passé continue à être très importante à l'heure actuelle. Sous les auspices de la tutelle, les dettes à l'égard des instances fiscales et sociales ont été acquittées, les différends avec les entrepreneurs et l'administration fiscale résolus et la dette pour la période 2006-2009 a encore été diminuée de 30%.

Nous avons déjà apporté une réponse en toute transparence et à visage découvert. Outre l'échange de courriers de ces quelques derniers mois (15 et 30 juin, 12, 20 et 30

juillet et 24 août 2010), nous nous référons à la note du 15 février 2010 de nos conseils (le cabinet d'avocats réputé Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick), laquelle a été exposée et commentée de manière circonstanciée par Maître Stéphane Wilmet le 1<sup>er</sup> avril 2010 au Secrétariat BHV, lors duquel vous étiez présent (compte tenu de votre refus de signer la liste de présence lors des réunions précédentes, nous avons été obligés de faire constater la tenue de cette réunion du Secrétariat BHV du 1<sup>er</sup> avril 2010 par un huissier de justice). Cette note a également été exposée et commentée par le Secrétariat Fédéral au Comité Exécutif Fédéral le 2 avril 2010. La note précitée offre toutes les garanties juridiques concernant la fiscalité du projet, ce qui conduit à la faisabilité financière de celui-ci, et ceci tout en gardant la pleine propriété du bâtiment à la Place Rouppe, n°3 à l'issue de la période de l'emphytéose.

Nous nous référons également à la lettre de Monsieur Willems du 12 mai 2010 et à notre réponse du 7 juin 2010. Dans la lettre précitée, on a encore une fois insisté sur le fait que la transaction visée concernant le bâtiment à la rue de Tournai 10 était parfaitement légale et constituait la piste fiscale la plus optimale pour le SETCa BHV. Les accusations de fraude et de fraude fiscale ont, une fois encore, été réfutés dans cette lettre et il a été expliqué qu'il était bel et bien permis par la loi (voyez également la décision de la Cour de cassation à cet égard) de suivre la voie la moins imposée fiscalement.

Vous mentionnez dans votre courriel du 1<sup>er</sup> septembre 2010 que le personnel était au courant du déménagement du SETCa fédéral vers la Place Rouppe (et plus précisément vers le bâtiment dont l'entrée est située rue de Tournai, 10). Cependant, aucune décision n'a été prise à ce sujet et encore moins communiquée au personnel. La seule chose qui avait été communiquée est qu'il y avait une intention concrète de déménager vers la rue de Tournai dans le but de travailler de manière plus efficace dans un environnement mieux adapté que celui offert par les bureaux actuels. En outre, il avait été souligné expressément qu'il n'y avait encore aucun plan concret et que tout se trouvait encore en phase de concertation avec l'architecte (communication faite lors de la réunion du comité pour la prévention et la protection au travail du SETCa fédéral le 22 avril 2010). De plus, ce n'est certainement pas le SETCa BHV qui peut prendre une décision relative à une transaction mais bien le propriétaire du bâtiment lui-même, à savoir l'ASBL MSH.

Un autre mensonge par lequel, dans votre courriel du 1<sup>er</sup> septembre 2010 adressé au Comité exécutif fédéral, vous tentez de discréditer le Secrétariat Fédéral, est l'affirmation selon laquelle le SETCa fédéral aurait déjà résilié le bail relatif au bâtiment de la Rue Haute. Ceci n'est certainement pas vrai ! il est évident que le secrétariat fédéral n'aurait jamais résilié le bail avant qu'une transaction concernant un autre site ne soit conclue (et en l'espèce l'achat du bâtiment situé rue de Tournai). Par votre courriel, vous lancez des accusations mensongères à la tête des membres du secrétariat fédéral et vous essayez, ce faisant, de semer délibérément la zizanie au sein du Comité Exécutif Fédéral. En effet, si le bail pouvait être résilié par le secrétariat fédéral sans que le comité exécutif fédéral ne soit au courant, alors ce dernier aurait toutes les raisons de se poser des questions quant à la façon d'agir des membres du Secrétariat Fédéral et toute confiance envers le SETCa Fédéral pourrait être anéantie.

Outre votre fonction au sein du syndicat, vous prétendez pouvoir donner votre avis en matière de construction, rénovation et arpentage. Ainsi, vous affirmez qu'une rénovation sommaire du bâtiment aurait pu suffire. Or, les études que nous avons fait réaliser (nous n'entamons évidemment pas un tel projet sans avoir procédé à des études préalables)

montrent que les investissements envisagés dans les bâtiments deviennent urgents et nécessaires. Il n'en va pas d'un petit coup de peinture ou de réparations sommaires de ci de là. Les rénovations qui concernent p.ex. les ascenseurs coûtent par ailleurs très cher et n'offrent qu'un confort temporaire. Il en va de rénovations lourdes qui sont absolument indispensables pour permettre au bâtiment d'être à nouveau conforme aux normes réglementaires actuelles. De plus, le nombre des membres du personnel du SETCa BHV a énormément augmenté ce qui requiert une modification de la structure des bureaux dans le bâtiment. En outre, il faut aussi tenir compte des prescriptions réglementaires relatives au classement des bâtiments édictées par la Ville de Bruxelles qui impliquent des coûts supplémentaires.

Vous dites que les dettes du SETCa BHV dans le projet doivent être multipliées par un facteur de 4 à 5. Dès lors que les dettes s'élèvent à environ 3 Millions EUR vous parlez d'un coût pour le projet de 12 à 15 millions EUR. Ceci est absurde. Il s'agit en réalité d'un investissement important d'environ 2,5 millions EUR. En effet, le but principal est d'éviter absolument de laisser aller le bâtiment. Il est dès lors nécessaire de faire les investissements requis. Pour le financement de ces rénovations indispensables, il faut faire appel à un promoteur. Cela signifie en effet un certain coût pour le SETCa BHV vu qu'il faudra payer ce promoteur pendant une longue période, encore à déterminer (p.ex. 30 ans). Cependant, au vu du bail emphytéotique, le bâtiment après cette période sera de nouveau la propriété de l'ASBL MSH. Il en va donc d'un investissement étalé sur 30 ans ce qui, par conséquent, donnera au SETCa BHV la marge financière pour être opérationnel et le rester. Or ceci est la première préoccupation de notre syndicat. De plus, il faut souligner que les travaux de rénovation donneront certainement une plus-value au bâtiment de telle sorte que les actifs de l'ASBL MSH prendront également de la valeur.

Pour finir, dans votre courriel du 1<sup>er</sup> septembre 2010, vous faites quelques contre-propositions relatives au projet immobilier. Certaines de ces contre-propositions seraient aussi soumises à l'obligation de suivre le chemin consacré (décision à l'unanimité sinon majorité des deux-tiers au sein du secrétariat BHV). Dans un précédent courrier, nous avons, fatigués de devoir répéter à chaque fois ce qui avait déjà été expliqué de manière élaborée dans nos lettres, proposé de s'asseoir ensemble et de revoir le projet avec vos conseils. Cette réunion était planifiée pour le 7 septembre 2010. Cependant, vous n'avez pas jugé bon d'attendre cette réunion. Son utilité ayant, par ailleurs, été anéantie par votre courriel du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

En tout état de cause, toutes vos contre-propositions avaient déjà été traitées dans les courriers précédents. Nous n'allons pas remettre ceci sur le tapis et vous renvoyons une nouvelle fois aux courriers cités précédemment ainsi qu'aux éclaircissements donnés par Me Wilmet. Un projet de rénovation « raisonnable » est – au vu de l'état du bâtiment et des prescriptions en matière de classement des bâtiments – une option qui ne peut dès lors pas être retenue.

Compte tenu de ce qui précède, lors de sa réunion du 2 septembre 2010, le Comité Exécutif Fédéral a unanimement mandaté le Secrétariat fédéral – dans le cadre de sa tutelle statutaire – et en particulier son Président, sa Vice Présidente et son Secrétaire général, pour procéder à votre licenciement immédiat pour motif grave, sans préavis, ni indemnité, pour les motifs susmentionnés.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, il est regrettable de constater la volonté dont vous avez fait montre de contester ou de remettre en cause systématiquement tout ce qui émanait du SETCa fédéral en tant que tutelle, à qui vous reprochez en réalité d'agir dans le seul intérêt du fédéral et non de BHV, ce qui est évidemment non seulement inexact, comme démontré ci-avant, mais de plus inacceptable.

A cet égard, vous semblez, entre les lignes, vouloir donner une lecture politique aux projets et décisions du SETCa fédéral en tant que tutelle, qui chercherait, selon vous, à brider et entraver le secteur de l'industrie du SETCa sur le plan des convictions politiques.

Ceci n'est évidemment pas conforme à la réalité. Il n'y a jamais eu, à aucun moment, dans le chef du SETCa fédéral, la moindre volonté d'entraver ou de paralyser les actions ou les engagements politiques du secteur de l'industrie, et encore moins d'agir *a posteriori* à titre de représailles.

Au contraire, le SETCa fédéral a toujours, en dehors et dans le cadre de la tutelle (pour rappel, initialement volontaire, à la demande de la section BHV elle-même), comme il le fait pour chacun de ses secteurs, veillé à soutenir, appuyer, relayer et défendre les actions et motions émanant du secteur de l'industrie du SETCa BHV, pour autant toutefois qu'elles soient pertinentes et respectueuses de l'Etat de droit, des procédures et des statuts en vigueur au SETCa.

Ainsi, nous en voulons pour preuve le soutien, sans faille de la part du SETCa fédéral, pour l'adoption lors du Congrès Statutaire de la FG TB les 2, 3 et 4 juin 2010, de la motion d'actualité que le secteur de l'industrie du SETCa BHV a porté pour le caractère fédéral d'une sécurité sociale forte non privatisée, de la négociation collective et du droit du travail. Emanant du secteur de l'industrie du SETCa BHV, cette motion a bel et bien été adoptée lors de Congrès de la FG TB.

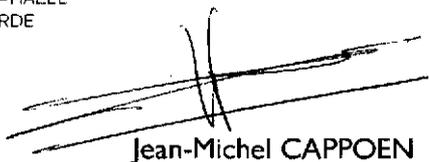
De même, le SETCa fédéral en tant que tutelle a, d'emblée, pris des engagements à l'égard du secteur de l'industrie du SETCa BHV, concrétisés progressivement, dans la mesure des moyens disponibles, afin de lui permettre de travailler dans de bonnes conditions, en termes d'infrastructures ou d'effectifs. Ainsi, par exemple, les bureaux de Vilvoorde et de Halle. Ainsi, également, la légitimation de Maria Cerulis comme propagandiste (voir également le rapport administratif / financier portant sur la période 2006-2009 pour le Congrès du SETCa BHV du 24/09/2009)

Il serait dès lors faux, et particulièrement blessant, d'affirmer que le secrétariat fédéral a, dans les projets qu'il a soumis et dans les décisions qu'il a prises en tant que tutelle, eu la moindre volonté d'agir à titre de représailles contre une quelconque position politique que vous auriez défendue dans le cadre de votre mandat syndical.

Dès lors que votre contrat de travail a pris fin ce 3 septembre 2010, nous vous demandons de restituer au plus tard ce jeudi 9 septembre 2010 tous les documents, pièces, copies ou extraits de ceux-ci, listes d'affiliés du SETCa, le GSM, l'ordinateur portable, les clés, badges d'accès et tout autre matériel IT, biens, instruments et/ou documents, véhicule de société (avec tous ses accessoires, clés et papiers du véhicule), appartenant au SETCa et qui seraient encore en votre possession. A cet égard, nous vous remercions de contacter Monsieur De Backer au 0475/62.77.89 afin de prendre rendez-vous pour la restitution susmentionnée.

Nous vous communiquerons dans les prochains jours votre décompte final ainsi que vos documents sociaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



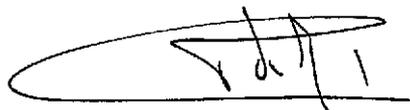
Jean-Michel CAPPOEN

Secrétaire général  
du SETCa Fédéral



Myriam DELMEE

Vice-présidente  
du SETCa Fédéral



Erwin DE DEYN

Président  
du SETCa Fédéral